

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 JUIN 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	29

N° 17-DCM-DGS-071

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE VINGT-SIX JUIN à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Juin 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE LE LEAP (LE PRADET)

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Magali VINCENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

POUVOIRS : Josiane SICCARDI à Hervé STASSINOS
Denis CHAMBI à Valérie RIALLAND
Yves PARENT à Frédéric FIORE
Jennifer DELI à Nicole VACCA
Marie-Paule DELAROCQUE à Emmanuelle NIGRELLI

ABSENTS : Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Thibaut MARTINI – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

M. Lionel RIQUELME, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La Communauté Agglomération d'ATPM envisage d'entreprendre la requalification de l'avenue Alain Le Leap entre le carrefour des combattants d'Indochine et le carrefour des Bastidons non inclus, voirie communautaire sise sur la commune du Pradet.

Dans ce secteur, le Département a pour projet de requalifier une piste cyclable en voie verte de déplacement en modes doux et la Ville souhaite de son côté profiter des travaux pour réaliser le renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales du secteur, ces trois projets formant une opération d'aménagement cohérente.

De ce fait, la Communauté d'Agglomération, le Département et la Ville souhaitent rassembler l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre les mains de TPM.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une convention dont l'objet sera de fixer les modalités du transfert, par le Département et la Ville à TPM, de leur maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux.

L'enveloppe financière globale affectée à la réalisation de cette opération est estimée à 1 469 000 Euros HT (date valeur avril 2017) se décomposant comme suit :

- 59 000 HT € pour la maîtrise d'œuvre et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage
- 1 410 000 HT € pour les travaux.

La part de la Ville est estimée à :

- 13 387,00 HT € pour la maîtrise d'œuvre et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage
- 320 000, 00 HT € pour les travaux.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, il est demandé au Conseil Municipal :

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire du Pradet à signer la convention de maîtrise d'ouvrage annexée à la présente.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

22 Voix POUR

7 Abstentions (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

